

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	V
PREFACE	IX
REMERCIEMENTS	XI
SOMMAIRE	XIII
LISTE DES ABREVIATIONS	XV
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE :	
LA COMMUNAUTE EUROPEENNE AU SEIN DU GATT ET AU SEIN DE L'OMC	15
CHAPITRE I.	
LA COMPATIBILITE DU TRAITE DE ROME AVEC LES EXIGENCES DU GATT ET DE L'OMC	23
Section 1. L'union douanière prévue par le traité de Rome et sa compatibilité avec l'article XXIV du GATT	25
§ 1. La notion d'union douanière et de zone de libre échange et les conditions de leur licéité	26
A) <i>Unions douanières et zones de libre échange au sein du système multilatéral du commerce</i>	27
B) <i>Les conditions de licéité des accords régionaux</i>	29
I. <i>Les dispositions procédurales de l'article XXIV du GATT</i>	30
II. <i>Les dispositions matérielles de l'article XXIV du GATT</i>	32

§ 2. Le cadre juridique du contrôle des accords régionaux par l'OMC	36
A) <i>La rectification du régime juridique existant relatif à l'examen des accords régionaux</i>	37
B) <i>La nouvelle possibilité d'un recours juridictionnel relatif aux accords régionaux</i>	40
Section 2. L'examen du traité du Rome par le GATT et par l'OMC	42
§ 1. Les critiques principales relatives au traité de Rome	44
A) <i>Les aspects intérieurs de l'union douanière mise en place par le traité de Rome</i>	45
B) <i>L'aspect extérieur de l'union douanière mise en place par le traité de Rome</i>	48
§ 2. Les pratiques préférentielles de la Communauté	51
A) <i>Les accords communautaires préférentiels</i>	52
I. <i>L'INCOMPATIBILITE DES ACCORDS PREFERENTIELS DE LA COMMUNAUTE</i>	55
II. <i>L'effort de mise en conformité des accords préférentiels avec le dispositif juridique de l'OMC</i>	58
B) <i>Le système généralisé de préférences en examen par l'OMC</i>	60
I. <i>Le statut normatif de la Clause d'habilitation</i>	63
II. <i>La nature discriminatoire du système communautaire de préférences tarifaires</i>	66
CHAPITRE II.	
RELATIONS INSTITUTIONNELLES ENTRE LA COMMUNAUTE ET LE GATT/OMC	69
Section 1. Les modalités de la participation de la Communauté au sein du GATT	70

§ 1. La substitution de la Communauté à ses Etats membres au sein du GATT	70
<i>A) La consécration jurisprudentielle de la substitution</i>	71
<i>B) La portée de la substitution</i>	75
§ 2. La diminution progressive de la place appartenant aux Etats membres au sein du GATT	78
<i>A) La substitution en matière de négociations tarifaires</i>	79
<i>B) La substitution en matière de négociations sur les produits de base</i>	85
 Section 2. L'adaptation de la Communauté à l'avènement de l'Organisation mondiale du commerce	 88
§ 1. La mise en place des mécanismes de concertation entre la Communauté et ses Etats membres	89
<i>A) La tentative de réglementation de l'action communautaire extérieure unie</i>	90
<i>B) La Communauté dans le cadre de la procédure contentieuse</i>	93
§ 2. La mise à jour de la conception de la politique commerciale commune	97
 DEUXIEME PARTIE :	
LE SYSTEME MULTILATERAL DU COMMERCE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE	101
 CHAPITRE I.	
LA SPECIFICITE DU STATUT JURIDIQUE CONFERE A L'ACCORD GENERAL ET AUX ACCORDS DE L'OMC AU SEIN DE LA COMMUNAUTE	105
 Section 1. Le régime différencié des accords internationaux dans l'ordre communautaire	 105

§ 1. La clarification progressive du rapport entre le droit communautaire et international	108
§ 2. L'effet direct des traités internationaux dans l'ordre communautaire	112
Section 2. Le régime spécifique des accords GATT et de l'OMC au sein de la Communauté	116
§ 1. La ligne jurisprudentielle refusant l'invocabilité des accords GATT 1947 et de l'OMC	117
<i>A) La ligne jurisprudentielle refusant l'invocabilité du GATT de 1947</i>	118
<i>B) La confirmation jurisprudentielle de l'absence d'effet direct des accords de l'OMC</i>	123
§ 2. La controverse sur les effets juridiques des accords de l'OMC	129
<i>A) L'effet direct des accords de l'OMC – davantage de légalité au sein de la Communauté ?</i>	129
<i>B) 'absence d'effet direct des accords de l'OMC – davantage de respect par la Communauté du droit international !</i>	133
 CHAPITRE II. LE STATUT JURIDIQUE DANS L'ORDRE COMMUNAUTAIRE DES RAPPORTS ADOPTES PAR L'ORGANE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS	 139
Section 1. Les effets juridiques des rapports adoptés par l'ORD dans le droit communautaire	141
§1. Le statut des décisions des organes internationaux dans le droit communautaire	141

<i>A) Les décisions des organismes ayant pour vocation de gérer un accord international</i>	142
<i>B) Les décisions des organismes internationaux de type juridictionnel</i>	145
§2. Le refus de l'invocabilité des rapports de l'OMC dans le droit communautaire	147
Section 2. Les palliatifs au défaut d'invocabilité du droit de l'OMC	154
§1. Les techniques d'interprétation ouvrant la porte au droit de l'OMC	154
<i>A) L'interprétation conforme (consistent interpretation)</i>	155
<i>B) Le principe de la mise en œuvre (implementation principle)</i>	157
§2. L'engagement de la responsabilité de la Communauté pour défaut de la mise en œuvre d'un rapport adopté	161
<i>A) Les conditions d'engagement de la responsabilité extra-contractuelle</i>	162
<i>B) L'affaire Biret International – l'effet direct des rapports de l'ORD dans l'ordre communautaire toujours en suspens</i>	164
CONCLUSION	171
BIBLIOGRAPHIE	173
TABLE DES MATIERES	197

Ústřední knihovna
 právnické fakulty MU
 Brno